

Contrat de site renforcé

De nouvelles mesures financières destinées à soutenir le commerce et les industries qui créent de l'emploi vont venir étoffer le contrat de site. Objectif recherché : créer 500 nouveaux emplois dans les deux prochaines années.

Initié fin 2005 afin d'aider à la reconversion de l'agglomération touchée de plein fouet par la liquidation judiciaire du groupe S.kélian et le redressement de C.Jourdan, le contrat de site officiellement signé en mars dernier semble tenir ses promesses si l'on se réfère aux derniers chiffres communiqués par la Préfecture de la Drôme chargée de piloter ce dispositif depuis la plate-forme de reconversion que supervise le "sous"-Préfet Pierre Clavreuil.

Ainsi, sur les quelque 400 personnes suivies par la structure, 306 sont aujourd'hui en activité soit 76,5 % d'entre elles.

Sur ces 400 personnes, 246 peuvent être considérées comme "reclassées" puisqu'elles occupent un emploi (103 en CDI) ou sont engagées dans une action de formation (32).

Un peu moins d'un quart d'entre elles (23 %) travaille à nouveau dans le secteur du cuir, que ce soit dans la maroquinerie ou dans la chaussure, sachant qu'au total, 137 structures, pour l'essentiel, des entreprises, ont participé à cet effort de reclassement en accueillant de nouveaux salariés.

Le paradoxe romanais

Ironie du sort : alors que l'on comptait sur leur dynamisme pour résorber ce volume de demandeurs d'emplois supplémentaire, ce ne sont pas les secteurs d'activité qui ont actuellement le vent en poupe sur le bassin de Romans-Bourg-de-Péage, en l'espèce, l'agroalimentaire et la plasturgie, qui ont le plus recruté parmi ces personnes.

Ce paradoxe vient ainsi confirmer l'inadéquation entre l'offre et la demande en matière d'emploi qui caractérise le bassin.

Une inadéquation qui explique un taux de chômage qui peine à passer sous la barre des 20 % alors que dans le même temps, les chefs d'entreprises du bassin peinent à recruter localement.

À l'heure actuelle, une centaine de personnes demeure donc sans activité. Il s'agit là de personnes confrontées à des difficultés parti-

culières (âge, handicap, maladies, etc.) pour lesquelles des dispositifs supplémentaires doivent être envisagés.

Ces bons résultats d'ensemble ne constituent pas pour autant une fin en soi et ce d'autant plus que fin mai, les 1^{er} salariés engagés dans le cadre de CDD pourraient faire leur réapparition sur le marché de l'emploi du fait de la fin de leur contrat de travail.

Une nouvelle palette d'outils voit le jour

La mission "Sodie" qui a permis de créer 330 emplois entre 2003 et 2006 arrivant à échéance, la mise en service de nouveaux "outils" arrive donc à point nommé pour entretenir cette dynamique

C'est le cas notamment des deux dispositifs de soutien à l'emploi destinés aux entreprises qui recrutent de nouveaux personnels, qu'elles soient déjà implantées sur le bassin où qu'elles viennent de l'extérieur

Le 1^{er} soutien d'entre eux est public puisqu'il bénéficie d'une dotation exceptionnelle de la part du Ministère de l'Industrie de 900K€uros.

Dans ce cadre, les entreprises vont pouvoir bénéficier d'une "surgarantie" dans le cadre des programmes Oseo portant le taux d'intervention de 40 % à 70 %.

Cette disposition doit permettre d'accompagner des crédits pour une valeur de 15M€uros.

L'instruction des dossiers sera assurée par les communautés de communes avant que le CODEL (Comité de Développement Économique local) agissant en tant comité d'engagement ne les valide.

La Maison de l'Emploi et de la Formation (opérationnelle en mars prochain) assurera le suivi et le secrétariat général.

Les dossiers seront alors transmis à Oseo.

Le second dispositif est d'ordre privé puisqu'il est à mettre au crédit du groupe Areva, omniprésent à

Romans au travers de ses filiales FBFC et CERCA.

Agissant selon une logique d'entreprise citoyenne, mais aussi "parce que le groupe a besoin de ressources extérieures pour pouvoir continuer à se développer" dicit Bruno Mainbourg, responsable de cette cellule, Areva, via sa structure d'aide au développement local AREVADELFI, va consacrer 2 M€uros sur la période 2007/2008 au développement de projets industriels ou de type "services à l'industrie" porté par des entreprises du bassin sous la forme de prêts participatifs abondés à hauteur de 5000 €uro par emploi créé.

Soutien accru en faveur du commerce et de l'artisanat

Dans la continuité des opérations FISAC en cours de réalisation, Renaud Dutreil, Ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, vient d'attribuer une subvention supplémentaire de 531 K€uro pour favoriser dans le cadre du contrat de site, "la modernisation et la dynamisation de l'appareil commercial et artisanal de Romans/Bourg-de-Péage.

"Cerise sur le gâteau" : cet engagement a permis d'obtenir un apport de crédits européens de 500K€uro complémentaires, ce qui porte l'enveloppe globale à 1M€uro.

Cette somme doit notamment permettre l'aménagement des axes commerciaux, favoriser des acquisitions foncières, aider l'investissement, valoriser les activités économiques et le territoire mais aussi promouvoir les marchés et enfin, appuyer les transmissions d'entreprises.

Soit, selon la formule officielle, "valoriser les centres anciens de l'agglomération tout en assurant un lien dynamique avec le pôle "Marques-Avenue."

F. Rolland